



# Le Journal de Roubaix-Tourcoing

## Le Statut Fiscal des Régions Libérées

### Les illégalités de l'administration des Finances

Nous avons indiqué hier les grandes lignes du projet de loi voté par le Sénat relativement au statut fiscal des Régions Libérées.

On peut constater que ce projet de loi ne dit pas un mot des impôts directs à percevoir pour la période d'occupation 1914-1918. Pourquoi ? C'est que le gouvernement avait indiqué, dans l'exposé des motifs du projet déposé par lui, que les contribuables de nos régions étaient exonérés de plein droit de toutes les contributions directes.

Le Ministre des Finances avait écrit ceci dans l'exposé des motifs :

« Dans les Régions Libérées et pour les années 1915 à 1918, l'application de la législation en vigueur conduit à n'établir aucun impôt direct, ancien ou nouveau, et il n'est pas besoin de dispositions législatives particulières pour assurer aux contribuables de ces régions une exonération que les circonstances justifient pleinement. »

Il faut que l'on sache, au surplus, que le gouvernement avait consulté, au préalable, le Conseil d'Etat et que celui-ci avait répondu que les régions sinistrées devaient être exonérées, le recouvrement des impôts, en pareil cas, étant « contraire à toute équité ».

C'est bien net. Nos concitoyens ne doivent payer aucun impôt direct. Comment se fait-il que les percepteurs aient envoyé à de nombreux contribuables du Nord des sommations répétées, avec frais, pour exiger d'eux le paiement des impôts directs de 1915 à 1918 ?

Il y a là une illégalité flagrante, une pression administrative scandaleuse. Les percepteurs n'ont agi, nous le savons, que sur des instructions du Ministère des Finances. Le gouvernement a donc deux façons de voir : celle du Ministre devant le Parlement ; celle des bureaux vis-à-vis des contribuables.

El lorsque nos concitoyens réclament au guichet du percepteur, on leur dit : « Payez, ou vous serez poursuivis ».

Je sais bien que le simple citoyen est dépourvu de tout moyen de défense. L'illégalité de l'administration a force de loi. Il n'y a qu'à payer et à s'incliner. C'est un régime arbitraire qui devrait être dénoncé à la tribune parlementaire. Mais on a autre chose à faire, hélas ! à la Chambre...

Quelles sont les communes auxquelles doivent s'appliquer les exonérations d'impôts visées par la loi projetée ?

Le projet du Gouvernement disait : « Pour l'application de la présente loi, le territoire des communes envahies par l'ennemi ou situées sur la ligne de feu sera déterminé par un décret ».

Le Sénat a été très heureusement inspiré en modifiant cet article et en décidant que le décret ne serait rendu « qu'après avis des commissions spéciales réunies dans chacun des départements envahis et comprenant les membres de la Commission Départementale et au moins deux maires par arrondissement sinistré ».

Le Nord et le Pas-de-Calais ont le plus grand intérêt à ce que cette disposition soit inscrite dans la loi.

Il serait souverainement injuste que telle commune de l'Est qui n'a pas souffert de la guerre soit exonérée parce qu'elle fut occupée et que Béthune ou Dunkerque, qui furent bombardées, ne le soient pas, sous prétexte qu'elles furent toujours en deçà du front. Il est équitable de comprendre dans la liste des communes bénéficiant des médécres avantages du régime fiscal spécial, les localités que les bombardements et leur proximité du front franco-belge rendent pour ainsi dire inhabitables. Tout l'arrondissement de Béthune et une partie du Pas-de-Calais sont la région « bouillonnée » tout le Nord, sauf peut-être Gravelines, ont dans ce sens.

Nous espérons que nos députés sauront défendre les intérêts de nos populations et montrer un ardeur égale à celle de leurs collègues méridionaux, pour faire triompher une cause qui, du moins, est celle de la justice !

Alex WILL.

## Une protestation de la Chambre de Commerce de Lille

Aussitôt connu le résultat du vote du statut fiscal au Sénat, M. le Président de la Chambre de Commerce de Lille a adressé à M. Groussau, en sa qualité de Président de la Commission des Régions Libérées de la Chambre des députés, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Le Sénat vient de voter le statut fiscal des Régions Libérées sans tenir compte des revendications si justifiées que nous avons fait valoir en vue d'obtenir l'exemption de tous impôts sur les revenus globaux et catégoriels résumés en 1919. La question va de nouveau être soumise à la Chambre des Députés et sera peut-être résolue avant la fin du mois.

« Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, pour vous prier d'intervenir au nom de la Commission des Régions Libérées, auprès de la Commission des Finances de la Chambre et pour lui représenter les motifs si graves et si légitimes qui militent en faveur de l'exemption réclamée.

« Par d'ailleurs l'absolue certitude que, d'accord avec tous nos représentants, nous défendrez nos droits de toute votre énergie devant la Chambre au moment de la discussion du projet ; et que vous ne manquerez pas de faire remarquer à l'Assemblée que l'article 5 avait été voté par nos députés à l'époque du vote définitif, comme complément de l'exemption des impôts sur les revenus acquis en 1919. »

« Veuillez agréer, etc... »

Le Président, Alfred DESCAMPS.

## Le Crime de Marquise

### Le corps du malheureux Gourlay est parti pour l'Angleterre

Le cercueil contenant les restes de l'infortuné anglais que M. Daguebert, a été placé à bord du paquebot « Invicta », de la Compagnie South Eastern Railway, faisant le service Boulogne-Folkestone. De nombreuses personnes se trouvaient sur les quais, jeudi à midi 40, moment du départ du navire.

### L'assassin sera jugé en septembre prochain

La marche de l'instruction de l'affaire Gourlay se trouvant simplifiée à la suite des aveux de Daguebert, il est vraisemblable que le jugement sera rendu à Saint-Omer, lors de la session de septembre.

Le défenseur que l'inculpé avait choisi alors qu'il n'avait à répondre que du vol de Calais, M. Michaux, du barreau de Boulogne, a accepté la lourde tâche d'essayer de lui éviter la marche à l'échafaud.

## Sur la piste des bandits en auto

### On signale un arabe

Paris, 23 juin. — De nombreux témoignages se rapportant au pillage de la bijouterie Lévi ont été recueillis, hier encore, par la police. Plusieurs d'entre eux ont orienté les recherches vers une piste nouvelle.

On sait, en tout cas, maintenant, de façon certaine, qu'un Arabe de haute taille, au teint bistre, à l'allure décidée, se trouvait parmi eux.

Parmi les autres dépositions, aucune ne semble présenter d'importance réelle. Signalons toutefois qu'un chauffeur de taxi a déclaré avoir chargé, dimanche matin, quel de Jemmapes, un homme et une femme qui, cent mètres plus loin, firent monter dans le véhicule deux individus dont le signalement semblait correspondre avec celui qu'on a donné des deux malfaiteurs.

### Pour protéger les vitrines

A propos des cambriolages de bijouterie, déjà des ingénieurs s'ingénient à trouver un système pratique de protection des vitrines.

Voici la description de l'un d'eux : à l'intérieur de la glace et tout contre le verre, se trouvent des fils de laiton. Ces fils, fort minces et presque invisibles, se sont, les uns, tendus verticalement, les autres, horizontalement. Fils verticaux et fils horizontaux sont, sur deux plans différents et séparés par un ou deux millimètres.

Qu'un voleur vienne briser la glace, il y a contact sur un point quelconque entre les deux systèmes de fils ; ce contact suffit pour établir un courant électrique.

Aussitôt, par l'entremise de deux électroaimants, deux consignes se produisent simultanément : 1° les plateaux sur lesquels se trouvent les bijoux en vitrine basculent, 2° les anneaux de fer de la devanture, dont l'arbre de transmission est libéré de tout engrenage, tombe brusquement comme une masse, mettant une barrière entre l'extérieur et l'intérieur du magasin.

Des expériences ont été faites dans un magasin de la rue de la Paix et ont, paraît-il, réussi. En une seconde, au plus, le bijou de fer était disparu et le rideau de fer était tombé.

## On a arrêté les trois "faisanges d'anges" de Bouchain

ELLES ONT RENOUVELÉ LEURS AVEUX

Nous avons relaté la grave affaire d'avortements, qui provoque actuellement une certaine émotion dans la région de Bouchain.

Jeudi matin, trois arrestations ont été opérées par la gendarmerie de Bouchain. Ce sont celles des « faisanges d'anges », les femmes Cresson, née Julienne Murzin, 40 ans ; Marie Carminiaux, femme Vilette, 38 ans ; et Fernande Lagouge, 24 ans.

Toutes trois ont été amenées devant M. Chazal, juge d'instruction à Valenciennes, qui leur a fait subir un interrogatoire d'identité. Elles ont, au cours de cet interrogatoire, renouvelé leurs aveux.

La femme Cresson-Murzin a avoué dix opérations et ses clientes ont avoué. Ce sont : Victoire T... femme M... ; Antoinette C... femme H... épouse L... ; Marie B... ; Lucia L... ; Félicie D... ; Marguerite D... femme T... Angèle M... ; Rosemonde D... femme P... Fernande Lagouge. Cette dernière opéra aussi sur plusieurs femmes, les femmes H... et Louise P... Elles avouèrent également.

Pour leurs services spéciaux, ces « faisanges d'anges » ont touché de 10 à 60 fr. Les « opérées » ont été laissées en liberté provisoire.

## Le "Gorki hongrois" a voulu se suicider

IL AVAIT VECU SON DERNIER ROMAN : L'HISTOIRE D'UN JEUNE HOMME MOURANT DE FAIM

Un des plus brillants écrivains de la jeune école, Eugène Terzanski, a voulu se suicider en se précipitant dans le Danube, mais on a réussi à le sauver. Il vivait dans une misère terrible et, se trouvant sans logement, il dormait dans les assises de nuit. On l'appelle le « Gorki hongrois » et le sujet de ses romans était toujours pris dans des scènes de la vie des malheureux. Son dernier roman, l'histoire d'un jeune homme mort de faim, a obtenu un succès considérable, mais personne ne soupçonnait qu'il s'agissait, en réalité, d'une autobiographie.

## Les Mutilés de Guerre

### Le but et l'œuvre de la Fédération du Nord

A l'Exposition des Oeuvres Sociales, inaugurée en Mai dernier au Palais Rameau, à l'occasion du voyage du Président de la République, à Lille, l'une des sections les plus remarquées et les plus dignes d'intérêt fut celle des mutilés, veuves de guerre et anciens combattants du Nord.

Organisé sous la dévouée présidence de M. Jules Balavoine, avocat à Lille et lui-même grand blessé de guerre, ce groupe a particulièrement retenu l'attention de tous les visiteurs.

Le caractère de l'œuvre était d'une suffisante éloquence et vaut qu'on s'y arrête, non seulement pour raisons humanitaires, mais aussi, d'action sociale.

La reconnaissance du pays envers ceux qui l'ont libéré du joug étranger au prix des plus durs sacrifices, en perdant dans cet élan magnanime une partie de leurs forces et de leurs moyens de production, ne doit pas se traduire par une admiration platonique et stérile, limitée à des hommages émus ou à des distinctions honorifiques, décernées au cours de cérémonies oratoires.

La Solidarité française doit être assistante et continue, pour la réparation des ruines matérielles et humaines amassées par la guerre.

Diverses œuvres officielles ont été instituées en vue d'apporter une aide effective aux mutilés et de leur assurer une rééducation professionnelle capable de leur rendre leur dignité de travailleurs.

Eux-mêmes se sont groupés fraternellement pour faire triompher leurs droits imprescriptibles, par la puissance de l'association. Ils s'efforcent, avec une patiente énergie, une volonté commune et une générosité active de rendre moins pénibles les souffrances d'après-guerre à tous ceux qui en furent les victimes et d'alléger leur fardeau de misères.

### Grande besogne sociale

Parmi ces fleurs de solidarité qui se sont épanouies sur tous les points de la France, se détache avec un éclat particulier et une poussée vigoureuse la Fédération du Nord de la France des Associations de mutilés, réformés, veuves et orphelins de la guerre.

« Exclusive de toute rivalité comme de toute intolérance, nous dit son sympathique président, M. Balavoine, la Fédération du Nord a groupé en deux années plus de 42.000 mutilés, 40.000 veuves et 15.000 orphelins. Elle a recueilli l'adhésion de la presque totalité des associations du département.

Son but est de donner à leurs revendications la force de la cohésion et de la discipline.

Une grande besogne s'impose aux ouvriers des œuvres sociales d'après-guerre. Beaucoup restent à créer de toutes pièces.

Rien n'a été fait pour les mutilés incapables à tout travail ni pour les poilus qui ont rapporté des tranchées des germes de tuberculose. Devant eux, les portes des hôpitaux se ferment ou s'entre-baillent difficilement. Il est poignant de penser que cette inerte condamne le malheureux à mort plus sûrement que les plus meurtrières attaques.

La détresse des aveugles a plus vivement ému la sensibilité publique ; ils ne sont pas abandonnés comme les tuberculeux. Des sociétés particulières se sont formées pour leur venir en aide. Des écoles spéciales ont été créées à leur intention et le louable effort de rééducation professionnelle s'est étendu en faveur des autres mutilés à même d'être rendus à la vie productive.

L'école de Tourcoing, déjà féconde en excellents résultats, sous l'habile direction de M. Soitoux ; celle de Douai, nouvellement installée, apportent aux aveugles et blessés de guerre, avec de précieuses consolations morales, la sécurité du travail.

Encore faut-il qu'ils trouvent l'emploi des facultés si péniblement acquises par une lente et pénible rééducation professionnelle où chacun de leurs mouvements est un contraste cruel avec l'activité libre et aisée d'autrefois.

Pour ce résultat, les mutilés réduits

qués groupés entre camarades de même métier, ont formé des coopératives de production, comme celle des Maroquiniers, rue Basse, à Lille et la société de Prothèse moderne, rue de Fives.

Des chaisiers, des broisseurs, stimulés par l'exemple, se sont engagés dans cette même voie.

Tous ont besoin de placer les objets fabriqués. Les administrations publiques ont pour devoir de leur fournir un premier et stable élément de clientèle.

Tous les réduqués ne peuvent utiliser ainsi leurs facultés de travail. A qui demanderont-ils un emploi ?

Est-il besoin de dire que les Pouvoirs publics ont l'impérieuse obligation morale de prescrire à leurs divers services l'utilisation des mutilés ? La Fédération s'efforce vainement à ce point de vue.

Elle espère beaucoup de l'industrie privée et, devant l'action législative, a institué un Office de placement destiné à assurer l'application de la loi sur les emplois obligatoires dès qu'elle sera votée.

Pour les veuves de guerre, il s'agit de compléter les insuffisantes ressources de la pension légale, à l'aide de secours ou mieux encore par un travail rémunéré.

Pour développer les œuvres ébauchées, créer celles qui n'existent pas encore, il importe de ne pas perdre de temps.

Les tuberculeux meurent faute de soins, les grands blessés perdent, souvent dans une navrante misère, le peu de forces que les longues et cruelles années de tranchées leur ont laissées ; les mutilés réduqués attendent, pour la plupart, un emploi leur permettant de vivre honorablement en travaillant. Il est indispensable de pourvoir à ces besoins et c'est dans ce but patriotique et sociale que la Fédération a été constituée.

Ce succinct exposé qu'a bien voulu nous faire M. Balavoine montre la haute portée humaine et française de l'œuvre moralisatrice et de consciencieuse solidarité à laquelle il consacre tout son dévouement et ses efforts.

### Vaillante initiative

La genèse de la Coopérative de Prothèse est à signaler. Cette société fut fondée par MM. Flageolet, ouvrier aux Mines de Lens, Bertez, ancien ouvrier des Mines d'Anzin et Casier, ex-magasinier, à Tourcoing. Ces trois mutilés (décidèrent de créer une maison d'orthopédie, mais il fallait des capitaux. Les administrateurs de l'école de rééducation leur avancèrent douze mille francs et l'Office National leur consentit à chacun un prêt d'honneur de deux mille francs. Le matériel fut aussitôt acheté et installé dans un immeuble de la rue de Fives, où les mutilés associés fabriquent maintenant des appareils en cuir moulés, des mains et des bras artificiels, des jambes américaines.

Le nombre des commandes alla en augmentant. Depuis un an, plus de neuf cents mutilés ont été pourvus d'appareils. La clientèle comprend également des blessés civils et des victimes du travail. L'atelier occupe maintenant huit mutilés et la moitié de la somme prêtée a été remboursée. L'industrie coopérative s'est développée et se développe ; elle est en voie de prospérité.

N'est-ce pas un exemple probant des merveilles de la rééducation professionnelle ? Sans le patient labeur des professeurs et la tenace énergie des élèves, chacun de ces ouvriers gagnant aujourd'hui leur vie en travaillant, serait un déchet social.

Une grande leçon pratique se dégage de cette expérience, couronnée de succès.

La guerre a couché dans la tombe, sous des croix de bois, trop de prolétaires pour que soient oubliés et sacrifiés ceux qui, une rééducation appropriée ou une vigilante sollicitude sont susceptibles de rendre au travail, c'est-à-dire à la vie.

E. POLVET.

## Cet enfant grec avait de la poudre et des balles

IL TUA UNE FEMME, EN BLESSA UNE AUTRE ET TENTA DE SE SUICIDER

Toulon, 23 juin. — Par jalousie, le jeune grec Lachane Adis a tué la dame Lombardini Madeleine, qui était venue le rejoindre dans une chambre prêtée par une dame Perrin.

Cette dernière intervenant au cours du drame, a été blessée par Lachane de deux coups de revolver.

L'assassin se logea ensuite deux balles dans la tête, mais il n'a pas succombé à ses blessures.

La police, mandée sur les lieux, a fait transporter d'urgence la dame Perrin et le coupable à l'hôpital.

## TUÉ PAR UNE MOUCHE

Carpentras, 23 juin. — M. Chaumard Mathurin, négociant en bestiaux, à Carpentras, qui avait été piqué par une grosse mouche bleue, vient de succomber, après une longue agonie, des suites d'une infection charbonneuse.

## Au poteau d'exécution

### Il s'agissait d'une plaisanterie, mais un vieillard d'Oost-Cappel fut grièvement blessé

Des jeunes gens qui revenaient d'un concours de tir à Hondschoote, s'amuserent, en passant dans Oost-Cappel, à tirer des coups de carabine dans les rues et dans divers estaminets. Dans l'un, chez la dame Elisa Fossey, ils traillèrent la pendule ; au cabaret Mahieu, ils fusillèrent un oiseau empailé, au cabaret Duyck, ce fut plus grave. Après avoir simulé un conseil de guerre, ils condamnèrent à mort un vieux domestique de ferme, le père Schapmann qui, pour ne pas contrarier ces jeunes gens dont plusieurs appartiennent à la haute société du canton, se laissa mettre devant le piano automatique, qui figurait le poteau d'exécution.

Un des joyeux compagnons commanda le feu, après avoir toutes recommandé à ses camarades de retirer la balle des cartouches dont ils se servaient. Six coups de feu éclatèrent, et le père Schapmann fut grièvement blessé au crâne par un projectile. De plus, une glace, d'une valeur de cinq cents francs, fut brisée.

Le gendarmier qui a ouvert une enquête a dressé procès-verbal à la charge de Vandebusck, Desmidt, Renou Verbeke, Ryckelynck Marcel et André, et Beuderc, les auteurs de cette stupide plaisanterie.

## Chutes terribles

### Un ajusteur liévinois est tombé de 13 mètres et s'est fracassé le crâne

Mercredi 22 juin, à 11 heures du matin, un terrible accident est survenu à la fosse numéro 5, mines de Liévin. L'ouvrier ajusteur Masson Emile, âgé de 24 ans, est tombé d'une hauteur de 13 mètres, du haut du chevalet de la fosse numéro 5 de Liévin et s'est fracassé le crâne. La mort fut instantanée.

### Un mineur de Sains est allé s'écraser au fond d'un puits

Deux ouvriers mineurs, domiciliés à Sains, Bajoux Jean-Pierre, 42 ans, et Latné Jules, 34 ans, étaient chargés par un cultivateur de Bouvigny-Boyettes, de nettoyer le puits de ce dernier. Pour parvenir au fond, sur 50 mètres, sous le sol, les ouvriers avaient été obligés d'allonger de 5 mètres le câble existant. Bajoux descendit le premier. Parvenu à l'endroit où il devait travailler, il s'aperçut qu'il lui manquait un objet et refit l'ascension à l'aide du câble. Le câble existant était affecté, Bajoux se trouvait à 25 mètres de l'orifice du puits, quand tout à coup, le câble se rompit et le malheureux alla s'écraser au fond.

Immédiatement, on organisa les secours ; de courageux citoyens se dévouèrent et il fut possible de faire remonter le malheureux. Bajoux se trouva à 25 mètres de l'orifice du puits, quand tout à coup, le câble se rompit et le malheureux alla s'écraser au fond.

Immédiatement, on organisa les secours ; de courageux citoyens se dévouèrent et il fut possible de faire remonter le malheureux. Bajoux se trouva à 25 mètres de l'orifice du puits, quand tout à coup, le câble se rompit et le malheureux alla s'écraser au fond.

On renoua ensuite le cadavre de Bajoux. Victime d'une implacable fatalité, le malheureux avait déjà été blessé grièvement par une bombe allemande en 1918, et fut à cette époque, pendant plusieurs jours entre la vie et la mort.

### Un américain ne connaissait pas le vol à l'Américaine

DEUX DE SES COMPATRIOTES LE LUI ONT APPRIS À SES DEPENS

Paris, 23 juin. — Un industriel de San-Francisco, M. Lawrence Barker, arrivé récemment à Paris, avait fait la connaissance dans un café d'un compatriote, disant se nommer Watson, qui s'offrit à le guider dans la capitale.

Au cours d'une promenade, ils croisèrent, faubourg Saint-Honoré, un monsieur fort correct qui laissa échapper une lettre. Ils le rejoignirent et lui remirent leur trouvaille.

L'autre se confondit en remerciements. C'est lui aussi un Américain, M. Pat O'Brien, chargé, disait-il, par son gouvernement, de recueillir des fonds pour les régions envahies.

Il sut être à ce point persuasif que M. Barker, désireux de contribuer à la renaissance de nos cités dévastées, s'en fut immédiatement toucher 31.000 francs dans un établissement de crédit de la place de l'Opéra.

Les trois nouveaux amis se retrouvèrent ensuite au café. Et là se joua la scène classique du vol à l'Américaine.

Nous nous connaissons depuis peu, déclara Watson ; mais pour vous prouver combien j'ai confiance en vous, je vais vous remettre mon portefeuille. Maintenez-le avec O'Brien faire un tour d'une demi-heure. Je vous attends sans le moindre souci.

Au retour, M. Barker ne voulut pas être en reste de courtoisie ; il confia son portefeuille à ses compatriotes ; ceux-ci le quittèrent en lui promettant de revenir bientôt. Mais il ne les revit plus.

Comprenant un peu tard qu'il avait été victime de deux habiles filous, l'industriel a porté plainte au commissariat de la Chaussée-d'Antin.

### Pour venger Léontine

UN SOLDAT A INCENDIE UNE USINE D'OU SON AMIE AVAIT ETE RENVOYEE

Guingamp, 23 juin. — Dans la nuit, un incendie dévora, à Guingamp, l'usine de treillage et faisait près d'un million de dégâts.

Cet incendie serait l'œuvre d'un criminel. On vient, en effet, d'arrêter un nommé Miquelot, soldat au 48<sup>e</sup> d'infanterie, qui avait tenu des propos singulièrement compromettants au sujet de sa vengeance du rançon de l'usine de son amie, Léontine Le Bail. Celui-ci a été également écroué

## Assassin par obéissance

### Le matelot Dupré maintient ses accusations contre son chef qui s'est constitué prisonnier

Le Mans, 23 juin. — Corentin Le Coic, deuxième maître-fourrier du bateau-école « Calédonien », stationné en rade de Lorient, est-il le complice de Dupré, qui, dans la nuit du 18 au 19 mars 1919, au Mans, tenta d'assassiner M. Seveleder, papetier à Brest ? Le juge d'instruction du Mans ne tardera pas à répondre nettement à ce point d'interrogation. Un mandat d'amener avait été lancé contre Corentin Le Coic mais n'avait pu être immédiatement mis à exécution, ce maître-fourrier ayant quitté Lorient en permission de dix jours à destination de Paris.

Tous les trains de Paris à Brest furent en vain fouillés, à leur arrivée en gare du Mans. Ce matin, on apprenait ici que Le Coic, rentré à Lorient, venait de se constituer prisonnier. Le juge d'instruction a aussitôt permis son transfert, et l'arrivée de Le Coic au Mans est maintenant une question d'heures.

D'autre part, Dupré maintient les accusations que, dès son arrestation, il a portées contre Le Coic qui, en 1919, était son chef aux équipages de la flotte, à Brest.

### La scène du crime

En attendant la confrontation de Le Coic et de Dupré, la scène du crime a été reconstituée. Il en résulte que le jeune matelot a agi avec une féroce inouïe, et c'est miracle que le papetier brestois ait survécu.

Il était 4 heures, dans la nuit du 18 au 19 mars 1919, lorsque le matelot Dupré et M. Seveleder, débarqués du train de Brest, arrivèrent sous le viaduc Demorieux. Tirant de sa poche une petite masse de fer, Dupré en frappa M. Seveleder qui, atteint à la tête, tomba sur les genoux en s'écriant : « J'ai deux enfants, ne me tuez pas ! » Dupré sortit alors son couteau et d'un coup violent, frappa sa victime, qui eut un poumon traversé. Puis, emportant M. Seveleder, les vêtements ensanglantés, il jeta le papetier brestois dans la Sarthe, peu profonde à cet endroit.

Dupré maintenait la victime dans l'eau, quand deux employés de chemin de fer, attirés par les cris, survinrent et, du haut du remblai de la voie surplombant de quatre mètres la rivière, crièrent : « Qu'y a-t-il ? »

« Ne faites pas attention, c'est un ivrogne », répondit Dupré, puis, constatant que ses deux interlocuteurs ne comprenaient le remblai, l'assassin prit la fuite.

## Une explosion à Liévin

### QUATRE VICTIMES

Depuis quelques jours, il semble qu'une série nouvelle d'accidents, causés par les explosifs est ouverte. Après les explosions de Vendin-le-Vieil et de Maubeuge, que le « Réveil » a relatées, la nouvelle nous parvient qu'une terrible explosion vient de faire quatre victimes à Liévin. Un artificier aurait été tué et trois autres grièvement blessés. Nous donnerons demain des détails sur cet accident, qui a provoqué la cessation dans la laborieuse cité de Liévin.

## Histoire d'un Testament, d'une Dame de Compagnie et d'un Grand d'Espagne

LE CHRIST DU PORTUGAL ET LA LEGION D'HONNEUR

L'actuel, cette incomparable et prodigieuse dispensatrice de pages amusantes ou tragiques arriérées chaque jour au livre de la vie, offre cette fois aux vaudevillistes en quête de sujets une histoire peu banale, sur laquelle Thémis aura à dire le dernier mot. Il n'y manque ni le bon vieillards généreux, ni la subrette coquette et perfide, ni le digne qui est décoré et Grand d'Espagne.

Il y a, à quelque temps, M. Roemi de Lille, 72 ans, rue de Babylone, à Paris, prêtait auprès de lui, comme dame de compagnie, Mlle de Monsalut et échantonné de ses services, faisait un testament en sa faveur.

Mais des envieux lui ayant appris que la jeune fille était fiancée au comte de Sarrion de Combe, Grand d'Espagne, descendant de 19, avenue de Breteuil, M. de Lille congédia Mlle de Monsalut. Après son départ, il manqua à Mlle de Monsalut et de linge, M. de Lille porta plainte. M. Cressel, juge d'instruction, ouvrit une enquête et fit arrêter l'héritière éventuelle, qui prétendait qu'elle avait cru pouvoir anticiper légèrement sur les droits conférés par le testament. Le magistrat fit cependant une perquisition chez le Grand d'Espagne et on découvrit les objets disparus, ainsi qu'un brevet de l'ordre du Christ du Portugal, alors que le comte de Sarrion portait la Légion d'honneur.

Hier, M. Cressel ayant convoqué le comte de Sarrion, lui demanda de s'expliquer sur les décorations qu'il portait ; le Grand d'Espagne ne pouvant répondre, le juge d'instruction l'inculpa de port illégal de décorations.

En attendant cela, M. de Sarrion fut pris d'épouvante et s'évanouit dans le cabinet du juge, on dut le transporter à l'hôpital Necker, où il est encore.

Ce n'est point là le fait d'un bien grand criminel et il faut espérer que le noble comte qui a confondu l'ordre du Christ du Portugal et celui de la Légion d'honneur, n'ira point pour ce délit gémir trop longtemps sur « la paille humide des cachots ».

## Fille ou garçon ?

### C'EST A VOLONTE

Deux professeurs de Francfort, les docteurs Adler et Herwig, viennent de déterminer chimiquement le sexe des ptérodactyles. En scrutant pendant la gestation la vulgaire grenouille brune à des températures appropriées, ils sont parvenus à produire 100 p. ce de sujets mâles. Ils assurent que leur découverte pourra sans nul doute se généraliser et se perfectionner pour s'appliquer au genre humain.